

N° mesure	Décisions	Mise en application	Pilotage	Situation
CIMAP n°2 du 2 avril 2013				
10	Un groupe de travail interministériel sur l'administration territoriale de l'État, rassemblant des représentants des administrations centrales et des services de terrain, a formulé une trentaine de propositions opérationnelles pour faciliter le travail quotidien des services.	Conclusions du groupe ATE et des sous-groupes ATE.	SGMAP	Clos
11	Les conséquences sur les services déconcentrés des textes législatifs et réglementaires intéressant les missions ou l'organisation des services déconcentrés, au niveau régional comme départemental, feront désormais l'objet d'une étude d'impact préalable. Sur le modèle du "test PME", un "test ATE" sera réalisé sur les instructions et circulaires à destination de ces services	Groupe de travail piloté par le SG MAP : la 1 ^{ère} réunion de travail a eu lieu le 18 juin 2013. Mail de relance DSAF à S Bossini et I. Montacer, le 22 août 2013, pour connaître les suites des travaux.	SGMAP	En cours Point d'alerte : dossier au point mort
12	Le Premier ministre a confié à MM. Jean-Marc Rebière et Jean-Pierre Weiss la mission de proposer, d'ici la fin du premier semestre 2013, sur la base d'une analyse prospective à cinq ans des missions de chaque niveau de l'administration territoriale, un ou plusieurs scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'État pour répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires. Cette mission consultera toutes les parties intéressées et notamment les organisations syndicales.	Rapport remis en juin 2013	SGMAP	Clos
CIMAP n°3 du 17 juillet 2013				
27	Le Gouvernement décide de définir des engagements de projet et de service public	Projet de lettre de mission à l'attention de M. Weiss avec un retour prévu en décembre 2013 (cf. comité des SG du 12 septembre 2013)	SGMAP	En cours
	pour clarifier les missions et les priorités des services de l'Etat et mieux répondre aux besoins des bénéficiaires de son action. Sous l'égide du Premier ministre, un travail interministériel associant les administrations centrales et l'administration territoriale permettra avant la fin 2013 de définir ces engagements. Le choix de ces priorités, déterminées après un dialogue avec les agents et leurs représentants, sera présenté aux associations d'élus et d'usagers. Ce dispositif sera mis en place à compter du 1er janvier 2014 sur la base suivante :			
	- des priorités interministérielles seront arrêtées par le Premier ministre notamment dans les domaines de l'emploi, de la jeunesse ou de la sécurité ;			
	- chaque ministre proposera les engagements de service sur son champ de compétences ;			
	- chaque préfet de région proposera un ou deux engagements tenant compte des enjeux particuliers du territoire concerné.			
28	Ces engagements de service public seront prioritairement définis pour les services placés sous l'autorité des préfets.	Sous-groupe de travail "reporting" (groupe de travail comité des SG du 12 septembre 2013)	SGMAP	En cours
	La mise en place des engagements de projet et de service public s'accompagnera d'une remise à plat et d'un allègement des outils de pilotage et des tableaux de compte-rendu			
	(« reporting ») développés par les administrations centrales et les directions régionales de manière à infléchir singulièrement la charge imposée aux services déconcentrés. La réduction du nombre de circulaires décidée par le Premier ministre (décision n°25) contribuera également à cet allègement. En outre, une articulation de ces engagements sera recherchée avec les objectifs des projets annuels de performances (PAP) associés aux programmes budgétaires.			
29	Ce travail d'expertise, de simplification et de rationalisation du « reporting » sera confié à une mission inter-inspections (IGF, IGAS, CGEDD, IGA) qui devra rendre ses conclusions pour novembre 2013.	Mission confiée à Alain Christnacht pour renforcer la coordination interministérielle		En cours
	Le Gouvernement engage un travail interministériel destiné, en s'appuyant notamment sur les secrétaires généraux des ministères : à restaurer une articulation efficace entre le niveau national et le niveau déconcentré et à assurer une plus grande fluidité des échanges entre le niveau régional et départemental. Le secrétaire général du Gouvernement est chargé de piloter ces travaux avec l'appui du SGMAP et de formuler des propositions avant la fin novembre 2013.	Sous-groupe de travail n°1 : révision de la charte de déconcentration	SGG / DSAF	En cours
		Sous-groupe de travail n°2 : organisation et fonctionnement des administrations centrales	SGMAP / DSAF	En cours
		Sous-groupe de travail n°3 : méthode de travail entre les différents niveaux et remise à plat des outils de pilotage et de comptes-rendus de réunion.	SGG / appui SGMAP et DSAF	En cours

30	Afin de rénover le dialogue de gestion et d'affirmer le choix de la déconcentration et de l'inter-ministériarité, les préfets de région seront désignés responsables des budgets opérationnels de programme (BOP) gérés par les services placés sous leur autorité.	Une instruction de la DB est en cours de rédaction pour mettre en application le transfert vers des RBOP délégués au niveau DR. (retour prévu pour novembre)	DB	En cours
31	Dès que les enveloppes budgétaires arbitrées par le Premier ministre seront connues, le dialogue de gestion de l'automne sera préparé en amont avec les préfets de région, dès le mois de juillet, c'est-à-dire au moment où la répartition des emplois et des moyens entre administration centrale et services déconcentrés peut encore évoluer. Une expérimentation sera lancée dans trois régions métropolitaines (Bretagne, Aquitaine, Rhône-Alpes) et deux régions d'outre-mer (La Réunion et la Martinique) dès l'été 2013 pour une généralisation en 2014.	Groupe de travail piloté par le SG MAP lancé le 28 août 2013 en présence des 5 régions expérimentatrices. Les préfets ont fait remonter aux SGMAP la liste des programmes à enjeux ainsi que les programmes hors périmètre RéATE pouvant faire l'objet d'une expérimentation.	SGMAP	En cours (prochaine réunion 25 septembre 2013)
32	La simplification de la cartographie des programmes, des BOP et des unités opérationnelles (UO) sera activement poursuivie. Le ministre chargé du budget formulera des propositions dans ce sens avant la fin novembre 2013. Il fera également des propositions, dans le même calendrier, pour lutter contre le « fléchage » des crédits par les administrations centrales et donner plus de visibilité aux échelons déconcentrés sur les moyens qui leurs sont alloués au cours d'une année.		DB	En cours
33	<i>Le Gouvernement n'engage pas de nouvelle réorganisation, et assure la stabilité des services existants (départementaux et régionaux) pour concentrer les énergies sur la modernisation du pilotage et l'amélioration concrète du fonctionnement de l'administration déconcentrée. La nécessité d'une présence durable des services de l'Etat dans les départements est réaffirmée.</i>	<i>Cf. mesure 12 du CIMAP du 2/04/2013</i>	-	Clos
34	Dans certains domaines de politiques publiques, qui exigent des compétences rares, il est nécessaire de rechercher des coordinations géographiques plus larges créant les conditions d'un exercice interdépartemental des compétences. A cet égard, les textes législatifs et réglementaires qui font obstacle à cet objectif seront adaptés pour faciliter, en toute sécurité juridique, ces évolutions.	RIM sur l'interdépartementalité le 6 septembre 2013. Une réunion de travail est organisée le 26 septembre sur la cartographie des compétences rares. La modification du décret de 2004 relatif aux pouvoirs des préfets est en cours de préparation.ainsi ue la rédaction d'un vademecum de l'interdépartementalité et de l'interrégionalité à l'attention des services déconcentrés. Le recensement des textes normatifs en cours est en cours.	SGMAP/DGAFF	En cours
	Etant donné la situation des effectifs de certaines directions départementales interministérielles, une meilleure mutualisation des compétences et des effectifs et un dispositif de pilotage plus efficace doivent être mis en place. Il s'agit de mieux organiser la mise en oeuvre des missions dans un cadre régional et interdépartemental.	Remise du rapport sur la mutualisation an août 2013	SGMAP/DISIC/DSAF	En cours (rédaction note position conjointe)
	Il convient en particulier de répondre aux contraintes spécifiques aux missions de contrôle et de protection des consommateurs. Le ministre de l'économie et des finances proposera des mesures permettant de concilier l'exercice des missions de contrôle au niveau départemental avec une coordination régionale des compétences spécialisées.		Ministères financiers	
35	La répartition des effectifs sera réalisée de manière équitable et différenciée entre les échelons centraux, régionaux et départementaux, en préservant les services départementaux. Le secrétaire général du Gouvernement, avec l'appui du SGMAP, assurera un suivi de l'évolution des effectifs, selon leur niveau d'affectation administrative, et un point d'étape sera réalisé, chaque année, à l'occasion du CIMAP.		SGG avec appui SGMAP et DSAF	En cours
36	Dans le cadre de ces orientations, une concertation sera engagée dès septembre avec les fédérations de fonctionnaires sur les conditions de leur mise en oeuvre et les modalités d'amélioration des conditions de travail des agents concernés. S'agissant plus particulièrement des directions départementales interministérielles, le comité technique des DDI sera étroitement associé à ces travaux.		DGAFF avec appui DSAF	En cours
37	Le Gouvernement, en concertation avec les représentants des personnels, engagera à l'automne les travaux nécessaires pour favoriser le rapprochement des prestations d'action sociale et des régimes indemnitaires servis aux agents appartenant aux corps présents dans les directions départementales interministérielles.		DGAFF avec appui DSAF	En cours

31 mesures ATE : décision n°10 du CIMAP du 2 avril 2013				
10	Un groupe de travail interministériel sur l'administration territoriale de l'État, rassemblant des représentants des administrations centrales et des services de terrain, a formulé une trentaine de propositions opérationnelles pour faciliter le travail quotidien des services.		SGMAP	En cours
10	1) « Les conséquences sur les services déconcentrés des textes législatifs et réglementaires intéressant les missions ou l'organisation des services déconcentrés, au niveau régional comme départemental, feront désormais l'objet d'une étude d'impact préalable. Sur le modèle du « test PME », un « test ATE » sera réalisé sur les instructions et circulaires à destination de ces services ».	Cf. décision n°11 du CIMAP du 02/04/2013	SGMAP	En cours
10	2) Demander à chaque ministère ou direction d'administration centrale, de formuler chaque année des propositions de hiérarchisation et de simplification de tâches/missions.	Cf. décision n°27 du CIMAP du 17/07/2013 (engagements de projet et de service public)	SGMAP	En cours
10	3) Outiller le recours à l'inter-départementalité et à l'inter-régionalité.	Cf. décision n°34 du CIMAP du 17/07/2013 (compétences rares)	SGMAP	En cours (réunion 26 septembre 2013)
10	4) Indiquer dans les circulaires les missions de pilotage et/ou de mise en œuvre attendues des directions régionales et/ou départementales.		SGMAP	En cours
10	5) Faciliter les mobilités interministérielles en région et développer les mobilités inter-fonctions publiques en région, grâce à l'action des PFRH, en lien avec les services RH des administrations de l'Etat, les centres de gestion et les employeurs territoriaux.	Le diagnostic est présenté le 6 juin dans le cadre du comité de pilotage de l'évaluation. Les pistes seront disponibles début juillet. Le rapport définitif est attendu pour le 15-20 juillet. Est-il remis ?	DGAFF (DSAF cosignataire)	En cours
10	6) Améliorer la connaissance sur les offres d'emploi public dans les bassins d'emploi. A cette fin la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP et au plan régional BRIEP) doit être mieux reconnue comme outil de référence en matière de publication des offres d'emplois publics de l'Etat ouvertes à l'interministériel et être mobilisée comme un outil de communication au service des PFRH et de la GRH interministérielle.	BIEP/BRIEP : le cahier des charges sera réalisé cet été pour un début de rénovation à l'automne 2013	DGAFF	En cours
10	7) Les demandes de mutation ou de changement d'affectation déposées par des agents en cas de suppression de service ou de poste, seront examinées en priorité, à compétence égale, dans un cadre interministériel (en pratique, lorsqu'un service ou une administration ne peut offrir au fonctionnaire dont l'emploi est supprimé un autre emploi correspondant à son grade, le fonctionnaire doit pouvoir bénéficier d'une priorité de recrutement sur tout emploi correspondant à son grade et vacant dans un service ou une administration situé dans la même zone géographique, après avis de la commission administrative paritaire compétente).	Une disposition législative (article 18) est inscrite dans le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.	DGAFF	En cours
10	8) Les critères d'attribution de l'indemnité temporaire de mobilité (ITM) doivent être mieux ciblés et davantage précisés et intégrer la dimension liée à l'attractivité des territoires.		DGAFF	En cours
10	9) Définition d'un parcours de formation structurée dans un souci de professionnalisation des agents exerçant des fonctions support. Ces formations pourront être valorisées dans le cadre d'un parcours professionnel global. Ces parcours pour les DDI seront définis en lien avec la DSAF et la DGAFF.	travail engagé par la DSAF sur les secrétaires généraux de DDI	DGAFF avec appui DSAF	En cours
10	10) Les agents s'inscrivant dans un parcours de mobilité interministérielle, de reconversion suite à fermeture de service ou suppression de poste, doivent bénéficier d'une garantie du maintien de leur rémunération perçue antérieurement (salaire et indemnités).		DGAFF	En cours
10	11) Favoriser les conditions de la mise en place d'un droit au retour, limité dans le temps, au profit des agents faisant l'objet d'une mobilité interministérielle dans la cadre d'une restructuration ou d'une reconversion.		DGAFF	En cours
10	12) Harmoniser les terminologies, formats et calendriers des documents qui déterminent les orientations stratégiques des services déconcentrés. Réduire le volume des axes de priorités politiques.		SGMAP	En cours
10	13) Organiser une mise en cohérence interministérielle avant la diffusion par les ministères des documents fixant les priorités annuelles des services déconcentrés, dès lors qu'il s'agit de politiques communes à plusieurs ministères, bien ciblées et qui le nécessitent.	Cf. point 17 de la décision n°10	DSAF	En cours
10	14) Mieux synchroniser les calendriers ministériels de dialogue de gestion en informant le niveau déconcentré des pré-cadrages des dotations prévisionnelles au plus tard fin octobre, en notifiant les moyens (notamment les plafonds d'emplois) prévisionnels au plus tard fin décembre, pour une validation en CAR au plus tard mi-février.	engagé par la circulaire SGG/DB du 24 juin 2013 sur le dialogue de gestion Cf. décision n°31 du CIMAP du 17/07/2013	SGMAP/DB	En cours
10	15) Pour les programmes à enjeux, les RPROG présenteront aux préfets de région les contraintes et orientations stratégiques en septembre n-1.	Cf. décision n°31 du CIMAP du 17/07/2013	SGMAP	En cours
10	16) Rendre obligatoire l'envoi aux préfets, par les RPROG, en même temps qu'aux RBOP des calendriers de chaque dialogue de gestion, et des documents transmis au fur et à mesure pour l'exercice de dialogue de gestion.	Cf. décision n°31 du CIMAP du 17/07/2013	SGMAP	En cours
10	17) Produire les documents annuels de priorités (instruction du Premier ministre du 18 novembre 2011) émanant de chaque ministère et adressés au préfet de région en septembre/octobre n-1 afin de permettre aux dialogues de gestion de l'année n de se dérouler avec la connaissance des priorités de cette même année.	circulaire du SGG du 24 juin 2013 Les ministères contributeurs ont été sollicités par la DSAF. La finalisation est prévue pour la fin septembre	DSAF	En cours

10	18) L'examen des BOP en pré-CAR et en CAR s'appuiera désormais sur les éléments budgétaires (notamment la programmation) qui figurent dans les maquettes-types définies avec la direction du budget dans le cadre de l'application du décret GBCP. Des orientations seront données pour limiter les éléments supplémentaires demandés aux RBOP.		DB/SGMAP	En cours
10	19) Généraliser les exercices de modélisation des effectifs métiers.		Ministères	Non connu
10	20) Harmoniser les seuils de contrôle budgétaire via le travail de la direction du budget, qui pour l'application du décret GBCP, prépare en 2013 de nouveaux arrêtés de contrôle ministériels pour l'exercice 2014 et les suivants avec un objectif de simplification des seuils de visa et de contrôle proportionné aux enjeux de soutenabilité budgétaire.		DB	En cours
10	21) Systématiser la circulation des informations au travers d'outils de partage des données pour éviter les enquêtes redondantes et faciliter la mise en commun ainsi que l'utilisation des informations budgétaires, RH, physico-financières etc. relatives aux services déconcentrés.	Travaux du sous-groupe 3 à planifier par le SGMAP(pour s'appuyer sur les conclusions des travaux sur la mesure 27 (réduction des indicateurs).	SGMAP	En cours
10	22) Renforcer l'appropriation de CHORUS en veillant à ce que tous les services déconcentrés participent aux Clubs utilisateurs locaux, qui assurent la diffusion des bonnes pratiques, notamment en matière d'utilisation des restitutions.		SGMAP/DB ?	En cours
10	23) Adopter des unités de décompte des emplois semblables, quel que soit le programme, pour un même service.	Cf. décision n°31 du CIMAP du 17/07/2013 travail attendu (cf. courrier PRIF 1er aout 2013, par exemple)	SGMAP/DB	En cours
10	24) Limiter l'émiettement des crédits en diminuant le nombre d'UO voire de BOP régionaux.	travail engagé par le SG MAP et la DB	DB	En cours
10	25) Conduire une réflexion sur la rationalisation de la cartographie des crédits support en DDI et déterminer les crédits concernés.	En lien avec la DB les ministères sont en train de revoir la cartographie avec les responsables de programmes. Les propositions sont attendues pour l'été. Remontées limitées des groupements de directeurs (à iso organisation)	DSAF	En cours
10	26) Conduire une réflexion sur la rationalisation de la cartographie des crédits immobiliers (programmes 309, 333 et 723).	Les travaux initiés dans le cadre deu groupe de travail ATE n'ont, à ce stade pas conduits à des modifications périmètres.	SGMAP avec appui DSAF	En cours
10	27) Réduire le nombre d'indicateurs et favoriser les indicateurs interministériels pour les fonctions transverses.	Un premier cycle de réunions DB - SD/ATE "contrôle de gestion " s'est tenu entre avril et mai avec des contributions de terrain (en DREAL, DIRECCTE, DRAC , DRJSCS ..) . Sur la consolidation du guide méthodologique et la mise à jour de la circulaire, les travaux se poursuivront cet été.	DB	En cours
10	28) Le référentiel des fonctions support réalisé pour les DDI en avril 2012 avec 8 fonctions et 23 sous fonctions s'appliquera aux DDI, DR et préfectures.	Publié le 24 juin en annexe de la circulaire SGG/DB sur le dialogue de gestion	SGMAP	Clos
10	29) Optimiser les processus métiers et support via une démarche participative. Cette approche fondée sur une analyse fine des processus opérationnels et sur la participation des agents, déjà utilisée en préfectures, en DIRECCTE et en DDI, permet d'améliorer la qualité et l'efficacité du service. Les résultats obtenus tant sur les processus métier que support incitent à en poursuivre le déploiement. Dans le cas des processus métiers, la démarche s'appliquera sur initiative des ministères concernés.	1ère réunion organisée le 28 mai par le SGMAP sur le champ DDTM avec MEDDE/METL, MAAF, MI, DSAF et DDT(M) pour identifier les besoins et la démarche sur le périmètre des DDT(M). Travaux de cartographie engagés au cours de l'été. COPIL le 19 septembre Démarche plus transversale (y compris DDCS et DDPP) engagée par COPIL 17 juillet 2013	SGMAP	En cours
10	30) Accompagner toute mutualisation d'une convention de gestion afin de définir les attentes mutuelles, la prise en compte des contraintes, les niveaux de services attendus et la gouvernance.	Rapport sur la mutualisation remis en aout 2013	SGMAP	En cours
10	31) Généraliser l'utilisation d'un modèle interministériel partagé d'allocation des ressources dans les DDI afin d'objectiver le dimensionnement des fonctions support et les contributions des différents ministères. Un système de compensation de régularisation en n+1 sans mouvement réglementaire pourrait être mis en œuvre pour les ministères qui ne sont pas en mesure d'affecter des agents en fonctions support en DDI.	Projet transmis au SGMAP fin août 2013	SGMAP - DSAF	En cours